# Politique de gestion des réseaux sociaux

## Objectifs

Cette politique encadre l'utilisation des réseaux sociaux de la Municipalité du Village de Val-David afin de favoriser des échanges respectueux, pertinents et constructifs. Elle vise également à renforcer la transparence municipale, à encourager un dialogue ouvert avec la communauté, et à préciser les comportements attendus ainsi que ceux qui sont interdits.

---

## Médias sociaux

Les médias sociaux de la Municipalité désignent les plateformes en ligne utilisées pour communiquer et partager de l'information avec la population, telles que Facebook (incluant Messenger), Instagram, LinkedIn et YouTube. Cette liste peut évoluer selon les besoins de communication de la Municipalité.

---

## Responsable

Le Service des communications est responsable de la planification, de la publication, de la surveillance et de la modération des contenus des réseaux sociaux. Il est également responsable de l'application de la présente politique.

---

## Qualité des services

Les réseaux sociaux sont gérés sur les heures d'ouverture de la mairie, sauf lors de situations d'urgence.

La Municipalité s'efforce de répondre aux questions dans un délai raisonnable, généralement dans un maximum de deux jours ouvrables.

Toute plainte à l'égard de la présente politique peut être adressée à l'adresse info@valdavid.com

---

## Règles de conduite

La « nétiquette » jointe en annexe constitue un outil de modération visant à assurer des échanges sains, respectueux et harmonieux sur les médias sociaux de la Municipalité. Elle énonce les règles de bon usage et les comportements attendus des utilisateurs.

---

## Droits d’auteur

La Municipalité conserve ses droits d’auteurs et sa propriété intellectuelle sur tout contenu partagé sur ses réseaux sociaux.

Toute personne peut partager le contenu diffusé par la Municipalité.  Malgré ce qui précède, il n’est pas permis de modifier ou altérer le contenu à moins d’obtenir une autorisation écrite.

Toute reproduction doit indiquer clairement qu’il s’agit d’un contenu de la Municipalité du Village de Val-David.

---

## Modération

La Municipalité encourage les personnes à utiliser ses réseaux sociaux pour s’informer et interagir.

Toutefois, elle se réserve le droit de désactiver ou de restreindre les fonctions d’interaction lorsque les conditions ne permettent pas de maintenir un échange respectueux et constructif, par exemple :
• Lorsque le nombre d’interactions ne permet pas une gestion adéquate
• Lorsque des personnes utilisent cet espace d’échange pour avoir des conversations entre elles

La Municipalité désactivera les fonctions d’interaction lors de la diffusion des séances du conseil municipal et lors de la diffusion de communiqués politiques ou juridiques.

Lorsque les fonctions d’interaction seront désactivées, la Municipalité s’engage à indiquer, dans le contenu publié, la manière d’obtenir plus d’information sur le sujet traité.

---

## Non-respect de la politique

La Municipalité se réserve le droit de modérer ou de supprimer, sans préavis, tout message ou interaction ne respectant pas la présente politique.

Elle peut également bloquer, sans préavis, tout utilisateur en cas d’infraction à celle-ci.

---

# ANNEXE

## Nétiquette

La nétiquette présente les comportements attendus des utilisateurs afin de favoriser un climat respectueux, sain et harmonieux sur les médias sociaux de la Municipalité du Village de Val-David.

Toute personne peut questionner, commenter, partager, s'exprimer et faire des suggestions, dans la mesure où ces échanges sont effectués dans un climat sain et harmonieux. Tout comportement contraire à cet esprit n'est pas toléré, par exemple :

- Tenir des propos irrespectueux ou agressants
- Tenir des propos discriminatoires, haineux ou à caractère sexuel
- Tenir des propos diffamatoires ou susceptibles de porter atteinte à la réputation
- Tenir des propos répétitifs ou hors propos
- Publier de fausses informations ou participer à de la désinformation
- Porter atteinte à la vie privée
- Publier des messages automatisés (spams)
- Utiliser de manière excessive des majuscules ou des symboles, pouvant être perçus comme une forme d'agressivité

En plus de ces comportements, il n'est également pas permis de faire de la publicité, de modifier ou d'altérer le contenu publié par la Municipalité sans autorisation écrite.

**Un cadre modéré pour le bien-être collectif**

Pour préserver la qualité des échanges, la Municipalité peut, sans préavis, modérer ou supprimer tout message contrevenant à cette nétiquette ou à sa politique de gestion des réseaux sociaux. Elle peut également bloquer un utilisateur pour ces mêmes raisons.

En utilisant les réseaux sociaux de la Municipalité, tous les utilisateurs s'engagent à respecter les règles de cette nétiquette.

**Résolution : 2025-07-194**